

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 Juin 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

2025D091

OBJET :
24. FORMATION.
RETRAIT DE
CONVENTIONNEMENT
AVEC LE GEIQ EPE
(ENTREPRISES
PORTEUSES
D'EMPLOIS) POUR LA
CONTINUITÉ DE MISE
À DISPOSITION D'UN
APPRENTI EN CAP
ACCOMPAGNEMENT
ÉDUCATIF PETITE
ENFANCE. ANNÉE
2024-2025.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 30-06-2025

ID : 059-215904004-20250617-2025D09130E



L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-sept JUIN à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
Mme BLANQUART Marine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

ABSENT : M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance, le conseil municipal avait autorisé le recours à un nouveau GEIQ pour poursuivre la mise à disposition d'un apprenti au CAP AEPE dont le GEIQ était en procédure de liquidation judiciaire.

Finalement, suite à la décision de liquidation, nous avons appris que la collectivité en tant qu'adhérent au GEIQ Petite Enfance pouvait être sollicitée pour répondre des dettes du GEIQ Petite Enfance (principe de solidarité avec les adhérents) dont nous ignorons pour le moment le montant ni dans quel délai, c'est du ressort de la justice. Et parallèlement, l'apprenti pouvait terminer sa formation théorique et n'était pas empêché de passer son diplôme. Au regard de ces éléments, elle a décidé de ne pas poursuivre le contrat avec un nouveau GEIQ.

Aussi, le conseil municipal invité, autorise à l'unanimité le retrait de la délibération prise le 3 avril 2025.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.